



## préemption pour un descendant après achat par un héritier

Par **toto**, le **28/01/2009** à **11:29**

je vie avec ma femme et mes enfants depuis 2003 dans la maison de mon grand-père nous nous sommes occupé de lui dans sa maison jusqu'a son décès en mai 2006. Depuis je paye un loyer en attendant que les héritiers se mettent d'accord pour la vente. Mon grand-père avait 7 enfants une de ces filles a décédé celle ci avait deux enfants un garçon et une fille (qui sont donc mes cousins), le garçon a bloqué l'héritage jusqu'en juillet l'an dernier en ne voulant pas signer pour la vente de la maison. Finalement il a quand même signé. Une personne devait acheter la maison pour nous la louer, mais deux des héritiers ont refusé la vente. Et au mois d'octobre ma cousine a acheté la maison et ma dit que je devrais partir car elle comptait bien s'y installer. On ne m'a jamais fait de droit de préemption au départ de la vente et après quand j'ai su que ma cousine voulait l'acheter, j'ai émis le désir de l'acquérir également, vu que je ne pouvais plus la louer, j'ai demandé le droit de préemption mais on m'a dit que je n'avais aucun droit vu qu'elle était héritière directe par rapport à moi. Est-ce que tout cela est légal ai-je un recours maintenant que la vente est terminée?